

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,**POUR L'EXERCICE 1844.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE. — <i>Personnel.</i>					
1	Uniq.				
TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.					
1					
<i>Secrétariat général.</i>					
2					
Le bureau de liquidation est chargé de préparer l'instruction des affaires qui doivent être soumises à la commis- sion instituée en vertu de l'article 64 du dernier traité avec les Pays-Bas, et de faire le travail qu'exigera l'exécu- tion des décisions de cette commission. Il est chargé de plus des travaux relatifs à la suite de l'exécution des traités de 1839 et de 1842, et de la convention d'Utrecht, du 19 juillet 1845, en ce qui concerne l'extradition des archives qui doivent être remises à la Belgique par la Néerlande.					
<i>Trésor public.</i>					
3					
<i>Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.</i>					
4					
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>					
5					
A REPORTER. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
8,400	"	8,400	8,400	"	"		
33,000	16,000	49,000	41,000	a) 8,000	"		a) Cette majoration résulte d'un transfert de l'art. 2, § 4.
100,000	"	100,000	98,000	b) 2,000	"		b) Cette majoration résulte d'un transfert de l'art. 2, § 4.
140,000	"	140,000	150,000	"	c) 10,000		c) Cette diminution provient d'un transfert à l'art. 2, §§ 2 et 3.
84,000	"	84,000	84,000	"	"		
365,400	16,000	381,400	381,400	10,000	10,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
2 (Suite.)		REPORT. fr.				
		{ Suite de l'administration centrale. }				
		Commission des monnaies.				
	6	Traitements des fonctionnaires et employés.	11	de 900 à 8,400	42,000	42,000
		Huissiers et gens de service.				
	7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveil- lante et nettoyeuses	"	"	29,000	29,000
		TOTAL de l'article 2. fr.				
		Frais de tournées.				
	3	Uniq. Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs				
		TOTAL de l'article 3.				
4		Matériel.				
	1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais. fr.		17,000	"	
	2	Éclairage et chauffage de toute l'administration		8,000	"	
	3	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurance contre incendie, etc.		12,000	"	
	4	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des con- tributions directes, etc.		3,000	"	
		TOTAL de l'article 4. fr.				
5		Service de la monnaie.				
	1	Fourniture et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais fr.		1,200	"	
	2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,000	"	
	TOTAL de l'article 5. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
365,400	16,000	381,400	381,400	10,000	10,000		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
29,000	"	29,000	29,000	"	"		
436,400	16,000	452,400	452,400	10,000	10,000		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
		(Suite de l'administration centrale.)	
6	Uniq.	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies , et frais de comptage.	
		TOTAL de l'article 6. fr.	
7	Uniq.	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes jusqu'à concurrence d'une somme de 300,000 francs.	
		TOTAL de l'article 7. fr.	
		Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.	
8	1	Pour l'administration centrale et l'administration du Trésor dans les provinces .	12,000 »
	2	Id. des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc.	40,000 »
	3	Id. de l'enregistrement, des domaines et forêts	25,000 »
	4	Papiers à timbrer	40,000 »
		TOTAL de l'article 8. fr.	
		Statistique.	
9	Uniq.	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	
		TOTAL de l'article 9. fr.	
		Récapitulation du chapitre I ^{er} .	
1	»	Traitement du Ministre	
2	»	Id. des fonctionnaires et employés	
3	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.	
4	»	Matériel	
5	»	Service de la monnaie	
6	»	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	
7	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes	
8	»	Magasin général des papiers	
9	»	Statistique	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
"	210,000	210,000	"	(a 210,000	"		a) L'insuffisance dans la circulation de pièces de 1 et de 2 centimes est depuis longtemps reconnue; c'est dans la vue d'y pourvoir que l'on demande un crédit de 210,000 francs, qui permettra de faire procéder à la fabrication de francs 200,000 en pièces de 2 centimes et de 100,000 francs en pièces de 1 centime.
"	210,000	210,000	"	210,000	"		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
23,000	"	23,000	25,000	"	(b 2,000		b) La centralisation au Secrétariat général des travaux relatifs à la statistique commerciale et à la statistique financière a permis de réduire ce crédit de 2,000 francs.
23,000	"	23,000	25,000	"	2,000		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
436,400	16,000	452,400	452,400	10,000	10,000		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
"	210,000	210,000	"	210,000	"		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
23,000	"	23,000	25,000	"	2,000		
682,600	226,000	908,600	700,600	220,000	12,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.									
CHAPITRE II.										
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES. — <i>Personnel.</i>										
1	Uniq.	<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr><tr><td>9</td><td>"</td><td>86,550</td><td>86,550</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	9	"	86,550	86,550
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.					
9	"	86,550	86,550							
		TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.								
Caissier général de l'État.										
2	Uniq.	Service de la caisse générale de l'État								
		TOTAL de l'article 2. fr.								
Récapitulation du chapitre II.										
1	"	Traitements des Directeurs								
2	"	Caissier général de l'État								
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.								
CHAPITRE III.										
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES, DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT ET DES POIDS ET MESURES.										
Service sédentaire. — Traitements.										
1	1	Directeurs								
	2	Inspecteurs et ingénieurs du cadastre								
	3	Id. d'arrondissement								
	4	Receveurs à appointements fixes								
	5	Entreponeurs								
	6	Contrôleurs et employés près des directions.								
	7	Contrôleurs, géomètres et aspirants-géomètres du cadastre près des directions.								
	8	Vérificateurs des douanes et vérificateurs-teneurs de livres								
	9	Teneurs de livres.								
		TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.								

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	220,000	(a 30,000	»		a) L'accroissement des revenus généraux de l'É- tat nécessite cette aug- mentation de dépense.
250,000	»	250,000	220,000	30,000	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	220,000	30,000	»		
336,550	»	336,550	306,550	30,000	»		
863,400	»	863,400	863,400	»	»		
863,400	»	863,400	863,400	»	»		

NUMÉRO des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)						
Remises et indemnités des comptables.						
2	Uniq.	Remises proportionnelles et indemnités des receveurs				
		TOTAL de l'article 2. fr.				
Service actif. — Traitements.						
			<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></table>		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.
	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.				
1	3	Inspecteurs en chef	9 48,000			
2		Contributions directes, cadastre et comptabilité.	Contrôleurs.	114 320,200		
3			Géomètres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	76 80,200		
4		{	Inspecteurs.	8 36,200		
5			Contrôleurs.	48 121,700		
6		{	Lieutenants et sous-lieutenants.	130 193,600		
7			Brigadiers et sous-brigadiers	1194 1,235,200		
8		Douanes et recherche maritime	Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	3220 2,203,600		
9			{	Sous-lieutenants.	2 2,800	
10		Recherche maritime. {		Sous-brigadiers	1 1,100	
11		{	Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousles.	64 56,000		
12			Renforcement du personnel de la douane	» 100,000		
13		{	Contrôleurs.	27 75,300		
14			Commis-chef et commis-adjoint du service spécial des sucres	2 3,200		
15		Accises	Sections sédentaires. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe	602 621,500		
16			Sections ambulantes. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe	50 59,900		
		La somme totale demandée au Budget de 1844 pour le traitement des commis-chefs et des employés des sections sédentaires et ambulantes du service des accises, est de fr. 684,600 »				
		Le crédit ouvert, pour le même service dans le Budget de 1843, est de fr. 635,000 »				
		Une loi du 15 avril 1843 ayant alloué, pour le service spécial des sucres pendant 6 mois, un crédit de 40,000 francs, il y a lieu de porter au Budget une somme double pour l'année, ci 80,000 »				
		ENSEMBLE. fr. 715,000 »				
		Mais comme un certain nombre d'employés attachés aux entrepôts de Gand, de Liège et de Louvain, dont les appointements réunis se montent à 30,400 francs, et qui, avant la nouvelle organisation du service des accises, figuraient dans les cadres de ce service, ont été transférés dans celui de la douane, auquel ils appar- tiennent plus spécialement par la nature de leurs attributions, il faut réduire le chiffre de pareille somme, qui a été répartie entre les deux allocations demandées pour les brigadiers et sous-brigadiers et pour les préposés des douanes, ci 30,400 »				
		684,600 »				
		TOTAL de l'article 3. fr.				

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
5,158,500	"	5,158,500	a) 5,018,500	140,000	"		a) Y compris la somme de 40,000 francs allouée pour le service des sucres par la loi du 15 avr. 1843.
5,158,500	"	5,158,500	5,018,500	140,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.													
3 (suite.)		(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)												
		En résumé, la somme totale de 5,158,500 francs demandée pour les appointements du service actif, résulte du calcul suivant :												
		Le crédit ouvert, au Budget de 1843, est de fr. 4,978,500 »												
		Le service spécial des sucres, d'après ce qui est indiqué ci-dessus, exige une somme de 80,000 »												
		ENSEMBLE. fr. 5,058,500 »												
		La dépense nécessaire pour augmenter le personnel de la douane est évaluée à 100,000 »												
		TOTAL des crédits demandés. fr. 5,158,500 »												
		Le renforcement du personnel de la douane est devenu indispensable : 1° afin de pouvoir organiser le service des convois sur la Meuse, en conséquence du règlement arrêté à Anvers, le 20 mai dernier, pour l'exécution des traités du 19 avril 1839 et du 5 novembre 1842, relativement à la navigation de ce fleuve; 2° par suite des dispositions de la loi du 6 avril 1843, concernant la répression de la fraude en matière de douane, qui ont multiplié les travaux des employés en ce qui se rapporte aux visites, aux vérifications, au plombage, au cachetage; et 3° enfin pour fortifier certains postes sur la ligne reconnus aujourd'hui trop faibles pour assurer la surveillance d'une manière convenable.												
		L'allocation de 100,000 francs, dont il est question, sera répartie d'ailleurs sur les grades inférieurs de la douane.												
		Garantie.												
4	Uniq.	<table><tr><th colspan="2"></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="2">Traitements des employés</td><td>28</td><td>43,860</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL de l'article 4. fr.</td><td></td><td></td></tr></table>			NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	Traitements des employés		28	43,860	TOTAL de l'article 4. fr.			
		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.											
Traitements des employés		28	43,860											
TOTAL de l'article 4. fr.														
		Poids et mesures.												
5	Uniq.	<table><tr><td>Traitements des vérificateurs</td><td>25</td><td>52,100</td></tr><tr><td>TOTAL de l'article 5. fr.</td><td></td><td></td></tr></table>	Traitements des vérificateurs	25	52,100	TOTAL de l'article 5. fr.								
Traitements des vérificateurs	25	52,100												
TOTAL de l'article 5. fr.														
		Avocats de l'administration.												
6	Uniq.	<table><tr><td>Traitements</td><td>18</td><td>35,670</td></tr><tr><td>TOTAL de l'article 6. fr.</td><td></td><td></td></tr></table>	Traitements	18	35,670	TOTAL de l'article 6. fr.								
Traitements	18	35,670												
TOTAL de l'article 6. fr.														

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
43,860	»	43,860	43,860	»	»		
43,860	»	43,860	43,860	»	»		
52,100	»	52,100	52,100	»	»		
52,100	»	52,100	52,100	»	»		
35,670	»	35,670	35,670	»	»		
35,670	»	35,670	35,670	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)</i>		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
7	1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection des rôles et d'impressions 102,350 »
	2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement 36,500 »
	3	Id. des contrôleurs de la garantie 4,000 »
	4	Frais de tournées des inspecteurs en chef 13,900 »
	5	Id. des contrôleurs et employés de la garantie. 6,500 »
	6	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures 19,400 »
	7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province. 4,000 »
		TOTAL de l'article 7. fr.
<i>Indemnités.</i>		
8	1	Indemnités des répartiteurs pour les patentes fr. 28,400 »
	2	Id. des porteurs de contraintes 8,300 »
	3	Id. de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle 1,500 »
	4	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découverte de brasseries, etc., de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs inconnus ou étrangers 8,000 »
	5	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces 10,000 »
	6	Id. aux employés pour maladies, accidents, etc. 20,000 »
	7	Id. aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc., et pour les mutations dans le Limbourg et le Luxembourg 8,500 »
	8	Id. des commis ambulants pour le service des accises. 23,000 »
	9	Id. des géomètres du cadastre. 76,100 »
	10	Id. pour tenue de chevaux. 46,000 »
	11	Id. des experts de la contribution personnelle 10,000 »
	12	Id. des receveurs pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux Collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière et uniforme de la loi électorale du 3 mars 1831 23,000 »
D'après l'article 4 de la loi du 1^{er} avril 1843, ayant pour but d'assurer l'exécution régulière et uniforme de la loi électorale du 3 mars 1831, les receveurs des contributions directes auront à confectionner, à partir de 1844, un double des rôles pour le remettre au Collège des bourgmestre et échevins. Dans la dernière session de la Chambre des Représentants, plusieurs membres, parlant sur l'article 4 dont il s'agit, ont reconnu la justice qu'il y aurait à indemniser les receveurs pour ce travail extraordinaire. (Voir le <i>Moniteur</i> du 25 mars 1843.) On pense que l'allocation d'un centime et demi par chaque article des rôles de la contribution foncière, de la contribution personnelle et du droit de patente, constitue une indemnité suffisante.		
		TOTAL de l'article 8. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
186,650	»	186,650	186,650	»	»		
186,650	»	186,650	186,650	»	»		
266,800	»	266,800	241,800	25,000	»		
266,800	»	266,800	241,800	25,000	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
(Suite de l'administration des Contributions directes , etc.)			
A ce taux , le chiffre total de la dépense s'élèverait à fr. 22,845 51 c ^s , d'après le calcul suivant :			
		NOMBRE DES ARTICLES DES RÔLES DE 1842.	
Foncier fr.		895,622	»
Personnel		560,050	»
Patentes		267,582	»
TOTAL.		1,523,054	» à 1 $\frac{1}{2}$ centime pour cent, produit
fr. 22,845 51 c ^s ; mais , comme le nombre des articles s'accroît progressivement chaque année, on a jugé devoir fixer à la somme ronde de 25,000 francs le crédit demandé pour 1844.			
<i>Matériel.</i>			
9	1	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instruments, balances, etc.	40,000 »
	2	Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations	35,000 »
	3	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration	12,000 »
	4	Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc.	14,000 »
	5	Matériel pour les poids et mesures	5,000 »
	6	Frais de procédure.	20,000 »
	7	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie.	9,000 »
	8	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane.	5,000 »
Total de l'article 9.			fr.
10	Uniq.	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg.	
La dépense que pourra occasionner l'achèvement du cadastre des deux provinces de Limbourg et de Luxembourg a été évaluée à fr. 1,225,000 »			
(Voir pièce litt. G, à l'appui du rapport de la section centrale sur le Budget des dépenses de 1841.)			
En déduisant :			
1 ^o La somme de fr. 7,767 18 c ^s , dépensée sur l'allocation de 50,000 francs, ouverte au Budget de 1858, ci fr. 7,767 18			
2 ^o Celle de fr. 7,861 50 c ^s , dépensée sur l'allocation de 10,000 francs, ouverte au Budget de 1859, ci. 7,861 50			
Et 3 ^o celles portées aux Budgets			
A. de 1840 200,000 »			
B. de 1841 200,000 »			
C. de 1842 500,000 »			
D. de 1843 500,000 »			
			1,015,628 68
Il reste.			fr. 209,371 52
somme égale au chiffre du crédit demandé pour 1844.			
La dépense réelle ne pourra être établie que dans le courant du mois d'avril ou du mois de mai 1844.			
L'excédant qu'elle présenterait sur la dépense prévue serait porté au Budget de 1845.			
TOTAL de l'article 10.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
140,000	"	140,000 "	140,000	"	"		
140,000	"	140,000 "	140,000	"	"		
"	209,371 32	209,371 32	300,000	"	90,628 68		
"	209,371 32	209,371 32	300,000	"	90,628 68		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<i>(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)</i>
11	Uniq.	Indemnités pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées
		TOTAL de l'article 11. fr.
		<i>Entrepôt d'Anvers</i>
12	Uniq.	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.
		TOTAL de l'article 12. fr.
		Récapitulation du chapitre III.
1	»	Traitements des employés du service sédentaire.
2	»	Remises et indemnités des comptables.
3	»	Traitements des employés du service actif.
4	»	Id. des employés de la garantie
5	»	Id. des vérificateurs des poids et mesures
6	»	Id. des avocats de l'administration
7	»	Frais de bureau et de tournées
8	»	Indemnités
9	»	Matériel.
10	»	Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg
11	»	Indemnités pour la transcription de mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées
12	»	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
25,000	"	25,000 "	25,000	"	"		
25,000	"	25,000 "	25,000	"	"		
31,000	"	31,000 "	31,000	"	"		
31,000	"	31,000 "	31,000	"	"		
863,400	"	863,400 "	863,400	"	"		
1,710,000	"	1,710,000 "	1,710,000	"	"		
5,158,500	"	5,158,500 "	5,018,500	140,000	"		
43,860	"	43,860 "	43,860	"	"		
52,100	"	52,100 "	52,100	"	"		
35,670	"	35,670 "	35,670	"	"		
186,650	"	186,650 "	186,650	"	"		
266,800	"	266,800 "	241,800	25,000	"		
140,000	"	140,000 "	140,000	"	"		
"	209,371 32	209,371 32	300,000	"	90,628 68		
25,000	"	25,000 "	25,000	"	"		
31,000	"	31,000 "	31,000	"	"		
8,512,980	209,371 32	8,722,351 32	8,647,980	165,000	90,628 68		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.		dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.				
Traitements du personnel de l'enregistrement.				
		NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense.	TOTAL par service.
EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.				
1	Traitements des Directeurs	9	76,500	307,500
2	Id. des Inspecteurs	21	125,000	
3	Id. des Vérificateurs.	25	106,000	
COMMIS DE DIRECTION.				
4	Traitements des premiers commis	9	20,700	42,290
5	Id. des seconds commis.	17	21,590	
SURVEILLANTS AUX VENTES.				
6	Traitements des surveillants à Anvers et à Bruxelles.	2	4,400	4,400
AGENTS DE CHANGE.				
7	Indemnité pour publication des prix-courants d'effets publics pour la perception des droits de succession.	4	2,100	2,100
TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.				
Employés du timbre.				
1	Traitement de l'Inspecteur-conservateur de l'atelier général	1	5,000	51,200
2	Id. des gardes-magasins contrôleurs du timbre.	9	19,200	
3	Id. des timbreurs et compteurs.	18	16,000	
4	Id. des tourne-feuilles	17	11,000	
TOTAL de l'article 2. fr.				
Employés du domaine.				
Canal de Pommerœul à Antoing.				
1	Traitements des délégués à la recette	3	3,910	4,750
2	Id. du Contrôleur-garde-pont.	1	640	
3	Id. des employés chargés de retirer les bulletins	2	200	
A REPORTER. fr.				
4,750				

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
356,290	"	356,290	356,290	"	"		
356,290	"	356,290	356,290	"	"		
51,200		51,200	51,200	"	"		
51,200	"	51,200	51,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.
(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)					
EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).					
REPORT. fr.			. .	. . .	4,750
Canal de Charleroy.					
4		Traitement du Contrôleur.	1	4,000	22,050
5		Id. des Receveurs.	4	15,500	
6		Id. des éclusiers employés au service du contrôle . .	9	1,350	
7		Id. des gardes-digues	2	1,200	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.					
8		Traitement du surveillant comptable	1	1,200	2,100
9		Id. des délégués à la recette	"	900	
Sambre canalisée.					
10		Traitement du Contrôleur principal	1	4,000	22,000
11		Id. du sous-contrôleur	1	2,000	
12		Id. des Receveurs	2	7,200	
13		Id. des délégués à la recette	14	6,400	
14		Id. des messagers-gardes-canal	4	2,400	
Meuse.					
15		Traitements des préposés à la recette	10	7,000	7,000
Dendre.					
16		Traitements des préposés à la recette	7	960	960
Escaut.					
17		Traitements des préposés à la recette.	3	1,000	1,000
Demer.					
18		Traitement du préposé à la recette	1	300	300
Lys.					
19		Traitements des préposés à la recette	5	1,900	1,900
Canal de Gand à Ostende.					
20		Traitements des préposés à la recette	3	2,700	2,700
A REPORTER. fr.			. .	. . .	64,760

3
(suite.)

[illegible]

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense.	TOTAL par service.
(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)					
EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).					
REPORT. fr.			. . .	. . .	64,760
Bateaux à vapeur.					
21		Traitements des délégués à la recette et du pilotage, chargés de relever les coupons de passage	4	4,500	4,500
Extraction de minerai de fer.					
22		Indemnité de surveillance des travaux d'extraction	1	1,200	1,200
Surveillant aux fabriques.					
23		Traitement du surveillant à Andennes et à Seraing	1	600	600
Palais de justice à Liège.					
24		Traitement du concierge	1	640	640
TOTAL de l'article 3. fr.					
L'augmentation de 16,500 francs ci-contre provient :					
1° De l'organisation d'un service spécial de surveillance sur le canal de Charleroy, par deux agents qualifiés <i>gardes-digues</i> , au traitement de 600 francs chacun, ci 1,200 »					
2° D'une somme de 40 francs, qui, avec les 560 francs reportés de l'art. 7 du chapitre IV du Budget de 1845 (lequel article peut être supprimé par suite de l'augmentation des traitements accordée aux receveurs par arrêté du 21 janvier 1845), forme le complément du chiffre de 4,000 francs alloué au Contrôleur principal du canal 40 »					
					1,240 »
3° Des traitements alloués aux préposés à la recette des péages sur la Meuse, la Dendre, l'Escaut, le Demer, la Lys, et sur le canal de Gand à Ostende, dont l'administration a été successivement reprise par l'État, savoir : la Meuse, l'Escaut et la Lys, par la loi budgétaire du 31 décembre 1858, la Dendre et le Demer, par celle du 18 février 1840, et le canal de Gand à Ostende par la loi du 10 février 1845, ci. 15,860 »					
4° Et du traitement d'un préposé à la recette des droits de passage sur le nouveau bateau d'Anvers à Tamise 1,200 »					
TOTAL. fr.					16,500 »
Agents forestiers.					
1		Traitements des Inspecteurs	9	35,600	243,600
2		Id. des sous-inspecteurs.	5	11,700	
3		Id. des gardes généraux.	19	31,120	
4		Id. des brigadiers et gardes forestiers	473	165,180	
Cette augmentation de 18,600 francs provient de l'organisation du service spécial créé pour la forêt de Soignes, qui se subdivise comme suit :					
1 Inspecteur fr.			4,400	»	
1 Garde général			2,500	»	
3 Brigadiers			2,700	»	
15 Gardes			9,000	»	
TOTAL. fr.			18,600	»	
Du crédit demandé pour les traitements des agents forestiers, la somme de 140,000 francs est remboursée par les communes, hospices et acquéreurs de bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois.					
TOTAL de l'article 4. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
71,700	"	71,700	55,400	16,300	"		
71,700	"	71,700	55,400	16,300	"		
243,600	"	243,600	225,000	18,600	"		
243,600	"	243,600	225,000	18,600	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.).		
5	Uniq.	Remises des receveurs. — Frais de perception (tarif du 17 janvier 1831) TOTAL de l'article 5. fr.
6	Uniq.	Remises des greffiers (loi du 21 ventôse an VII) TOTAL de l'article 6. fr.
7	Uniq.	Frais de bureau des directeurs TOTAL de l'article 7. fr.
Matériel.		
8	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre fr. 1,000 »
	2	Confection de timbres, registres et impressions. 22,000 »
	3	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. 9,000 »
a) Cette majoration se subdivise comme suit :		
Confection de registres et impressions fr. 5,000 »		
Frais d'emballage et de transport. 1,000 »		
TOTAL. fr. 4,000 »		
Elle est devenue nécessaire pour couvrir la dépense en matériel résultant de la reprise des divers services mentionnés ci-après, savoir :		
1 ^o Navigation sur la Meuse;		
2 ^o Id. sur la Dyle;		
3 ^o Id. sur la Lys;		
4 ^o Id. sur l'Escaut;		
5 ^o Id. sur la Dendre;		
6 ^o Id. d'Anvers à Tamise par bateau à vapeur;		
7 ^o La forêt de Soignes;		
8 ^o Le renouvellement des inscriptions hypothécaires et d'autres mesures nouvelles adoptées dans l'intérêt du service.		
TOTAL de l'article 8. fr.		
9	Uniq.	Frais de poursuites et d'instances TOTAL de l'article 9. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
848,861 25	»	848,861 25	848,861 25	»	»		
848,861 25	»	848,861 25	848,861 25	»	»		
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»		
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		
32,000 »	»	32,000 »	28,000 »	a) 4,000	»		
32,000 »	»	32,000 »	28,000 »	4,000	»		
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»		
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)				
Dépenses du domaine.				
10	1	Entretien de bâtiments, digues, polders, chemins, fossés, etc.	fr. 15,000 »	
	2	Charges et contributions sur les domaines	7,500 »	
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois	3,000 »	
	4	Frais de culture et travaux d'amélioration, etc.	45,500 »	
	5	Remboursement de prix d'engagères, rémérés de biens, etc.	2,300 »	
	6	Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000 »	
	7	Frais de ventes et autres actes	500 »	
	8	Intérêts moratoires du chef de restitutions	1,500 »	
a) La majoration de 17,000 francs a pour objet :				
1° Divers travaux à exécuter dans la forêt de Soignes, savoir :				
	1° Semis, plantations et repeuplement	fr. 7,840 »		
	2° Élagages et éclaircies	5,550 »		
	3° Entretien des avenues	1,740 »		
	4° Entretien des chemins vicinaux	570 »		
		TOTAL.	fr. 15,500 »	
2° Intérêts moratoires qui sont détachés du principal, attendu qu'ils constituent une charge pour le Trésor, tandis que la restitution du principal n'est qu'une dépense pour ordre				1,500 »
		TOTAL ÉGAL.	fr. 17,000 »	
Les 50,000 francs demandés, comme les années précédentes, pour travaux d'amélioration, sont destinés :				
1° A la continuation des travaux de repeuplement des forêts d'Hertogenwald et Houthulst dans la proportion suivante :				
	Hertogenwald	fr. 15,000 »		
	Houthulst.	6,000 »		
2° A divers travaux dans d'autres forêts et à l'entretien des chemins vicinaux				9,000 »
		TOTAL.	fr. 50,000 »	
		TOTAL de l'article 10. fr.		
Palais de Bruxelles et Tervueren.				
11	Uniq.	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.		
b) Article introduit au Budget par suite de la reprise, par le Gouvernement, du palais de S. M. le roi des Pays-Bas, rue Ducale, à Bruxelles, et du domaine de Tervueren. Le chiffre ci-contre se subdivise; savoir :				
		Pour traitement aux régisseur, agent comptable, concierges, etc., à	fr. 13,580 »	
		Pour dépenses d'entretien, de plantations et autres que nécessite le service	11,420 »	
		TOTAL.	fr. 25,000 »	
		TOTAL de l'article 11. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
78,300	"	78,300	61,300	17,000	"		
78,300	"	78,300	61,300	17,000	"		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
Récapitulation du chapitre IV.		
1	"	Traitements des employés de l'enregistrement.
2	"	Id. des employés du timbre
3	"	Id. des employés du domaine
4	"	Id. des agents forestiers.
5	"	Remises des receveurs
6	"	Id. des greffiers
7	"	Frais de bureau des directeurs
8	"	Matériel
9	"	Frais de poursuites et d'instances.
10	"	Dépenses du domaine
11	"	Palais de Bruxelles et de Tervueren
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
SECOURS.		
1	Uniq.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES ET TRAVAIL EXTRAORDINAIRE.		
1	Uniq.	Dépenses imprévues fr. 14,000 »
2	Id.	Travail extraordinaire 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.		
Chapitres.	Pages.	
I.	258	Administration centrale.
II.	244	Id. du trésor dans les provinces
III.	16.	Id. des contributions directes
IV.	256	Id. de l'enregistrement, des domaines et des forêts.
V.	266	Secours
VI.	16.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
		TOTAUX DE LA RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
356,290 »	»	356,290 »	356,290 »	»	»		
51,200 »	»	51,200 »	51,200 »	»	»		
71,700 »	»	71,700 »	55,400 »	16,300 »	»		
243,600 »	»	243,600 »	225,000 »	18,600 »	»		
848,861 25	»	848,861 25	848,861 25	»	»		
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		
52,000 »	»	52,000 »	28,000 »	4,000 »	»		
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»		
78,500 »	»	78,500 »	61,500 »	17,000 »	»		
25,000 »	»	25,000 »	»	25,000 »	»		
1,822,951 25	»	1,822,951 25	1,742,051 25	80,900 »	»		
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»		
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»		
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»		
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»		

682,600 »	226,000 »	908,600 »	700,600 »	220,000 »	12,000 »	
356,550 »	»	356,550 »	306,550 »	50,000 »	»	
8,512,980 »	209,571 52	8,722,551 52	8,647,980 »	165,000 »	90,628 68	
1,822,951 25	»	1,822,951 25	1,742,051 25	80,900 »	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
11,578,081 25	455,571 52	11,813,452 57	11,420,181 25	495,900 »	102,628 68	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				595,271 52		

268